

Constantinople, en Crète, en Arménie, en Mésopotamie, dans le Liban, l'Arabie, le pays des Somalis, l'Abyssinie, le Brésil, les Seychelles... deux cents de nos religieux travaillaient à la vigne du Seigneur. Je te prie de bien remarquer : 200 religieux Capucins français.

Ils sont aujourd'hui plus du double : encore une fois, la politique infernale est au service de la gloire de Dieu.

Et dans les autres pays ? diras-tu. Si je te prête cette interrogation, ce n'est point que j'y veuille répondre : cela demanderait une réédition des "*Fastes de l'Eglise*"... et mes pages se multiplient d'inquiétante façon.

\* \* \*

Mais, avant d'aller plus loin et de te parler, d'une manière moins générale, de notre Ordre, posons-nous d'abord cette question : Que sont devenues les anciennes dénominations : Observantins, Alcantarins, Réformés, Récollets ?

En 1897, par la Constitution *Felicitate quâdam*, en date du 4 octobre, Léon XIII a refait, en faveur des Frères-Mineurs de l'Observance et de la Stricte Observance, l'Acte d'union de Léon X. Il a supprimé les trois branches des Récollets, des Alcantarins et des Réformés, et les a unis aux Observants en leur donnant à tous le nom générique de Frères Mineurs et les mêmes Constitutions.

Il ne reste donc plus désormais que trois "branches" dans la grande famille franciscaine des Frères Mineurs : les *Frères Mineurs*, sans addition ; les *Frères Mineurs Conventuels* ; les *Frères Mineurs Capucins*.